

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 28/03/2013**

L'an deux mille treize,
Le vingt-huit mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 21 Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 18 |
| Nombre de conseillers présents : | 10 |
| Nombre de conseillers présents ou représentés | 14 |
| Nombre de conseillers excusés : | 04 |
| Nombre de conseillers absents : | |

Etaient présents, Mme GUERIN Denise, MM. RINALDI Serge, CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme AUBRY Christine, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine.

Absents :

Absent excusé : : M. EL KHIDER Mustapha, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme BLOT Laura, M. GIRARD Pascal.

Pouvoirs : M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier à Mme GUERIN Denise, M. ANGO Jacques-Vianney à M. CABART Jean-Claude, M. JEANNOT Christophe à M. SERGENT Jean-Marie

Secrétaire : Mme SAINT-PIERRE Valérie

**OBJET : BATIMENT COMMUNAL : location d'un local communal –
reconduction du bail.**
N°13 29

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n° 11/02 relative à la location d'un bâtiment communal sis Place du Général de Gaulle d'environ 10 m² à l'Agence Immobilière ERA et ce, à compter du 1^{er} mars 2011 à raison de 2 jours par semaine.

Vu la délibération n°12/28 relative à la reconduction du bail précaire signé en date du 14/04/2011 entre la commune de Pargny Sur Saulx et l'agence ERA Immobilière dans lequel il est convenu que ce bail arrivant à l'expiration le 28 février 2013 pourra être renouvelé pour une durée d'un an.

Considérant le souhait de la SARL ERA Immobilier de poursuivre son activité et de conclure un nouveau bail pour la location du local communal sis Place du Général de Gaulle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de conclure un bail commercial, d'une durée d'un an renouvelable, du local communal d'environ 10 m² sis Place du Général de Gaulle en faveur de l'Agence Immobilière ERA, à compter du 1^{er} Mars 2013.

FIXE le prix mensuel du loyer à 100,00€

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN